Une réunion d'informations et d'échanges sur les risques naturels s'est tenue le 12 juin dernier en préfecture.
Nous remercions les participants de leurs retours dans les questionnaires d'évaluation qui nous permettront d'améliorer l'organisation des prochaines réunions.

Vous trouverez dans l'article suivant la présentation réalisée lors de cette réunion ainsi que les documents et liens utiles : <http://www.ain.gouv.fr/reunion-d-informations-et-d-echanges-sur-les-a4981.html>
Vous y trouverez notamment la carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash et la plaquette vous indiquant comment vous y abonner (service gratuit).

A la demande de certains d'entre vous, voici un rappel des services concernés par chacune des thématiques abordées ainsi que les adresses mail de contact :
 **DDT**

* Information préventive (information acquéreurs locataires (IAL), information biennale des populations) ;
* Exposition itinérante "On n'a jamais vu ça !" sur les risques naturels dans l'Ain, qui peut vous être mise gratuitement à disposition ;
* Maîtrise de l'urbanisation (PPRn, article R.111-2 du code de l'urbanisme) ;
* Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier).

Contact : service urbanisme et risques / unité prévention des risques : [ddt-sur-pr@ain.gouv.fr](https://webmail1m.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=36613&check=&SORTBY=1)

**Préfecture**

* Transmission des mises en vigilance (jaune, orange, rouge) ;
* Gestion des abonnements Vigicrues Flash ;
* Plan communal de sauvegarde (PCS) : un référent gestion locale des crises à la préfecture et dans chaque sous-préfecture (voir présentation en ligne).

Contact : direction des sécurités - bureau de la gestion locale des crises :  [pref-defense-protection-civile@ain.gouv.fr](https://webmail1m.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=36613&check=&SORTBY=1" \t "_blank)

**Sous-préfecture de Nantua**

* Dispositif catastrophes naturelles.

Contact : [sp-nantua@ain.gouv.fr](https://webmail1m.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=36613&check=&SORTBY=1)

Pour le préfet,
La direction départementale des territoires